


## ... Avant de choisir son emploi du temps de la semaine à 4 jours et 1/2

Il faut bien sûr regarder **les 50 emplois du temps proposés comme un travail théorique**. Nous avons listé toutes les possibilités offertes dans le cadre du respect des quotas horaires définis dans le décret. **Mais il ne faut pas perdre de vue que « l'enjeu prioritaire de la réforme est de mieux articuler les différents temps de l'enfant pour qu'il puisse vivre, jouer, apprendre, se détendre, respirer, ne rien faire ou rêver. »**

Ci-dessous quelques éléments non exhaustifs pour une analyse plus fine

	Avantages	Inconvénients	Remédiations possibles
<b>Commencer la journée à 8h30</b>	Cela permet de profiter du maximum de l'attention des enfants. Cela limite le temps de garderie des enfants qui arrivent tôt (surtout en ville).	Tous les enfants se lèveront plus tôt et principalement ceux qui prennent le ramassage scolaire (notamment en campagne).	
<b>Commencer la journée à 9h00</b>	Les élèves pourront dormir plus longtemps le matin surtout ceux de maternelle que les parents pourront emmener plus tard.	Pour les enfants qui, de toute façon, seront à la garderie dès 7h30.  Perte d'1/2 heure de la vigilance maximum du matin (qui commence à 8h30).	Commencer l'APC dès 8h30 pour « éveiller les intelligences » (hors ramassage scolaire).
<b>Allonger la pause méridienne</b>	-Les élèves auront une vraie pause et reviendront en classe disponibles pour les apprentissages (pic d'attention en fin de journée). -Pour les enfants de maternelle, une partie du temps de sieste ne rentrera plus dans le temps d'enseignement.  -Les enseignants pourront organiser des temps de travail en équipe, de concertation (conseil de cycle, maîtres). Ils pourront faire leurs corrections et leur préparation de classe. Ils pourront aussi faire l'APC et recevoir des parents.  -Deux temps de service cantine pourront parfois être débloqués si besoin	Pour les enfants dont les communes n'organiseront pas de vraies activités et se contenteront de garderie.  Pour les enseignants qui les récupéreront dans un état d'agitation extrême en cas de garderie.	Accompagner les mairies en listant les ressources (lieux de culture et de sport disponibles): médiathèque, relais de club 3 <sup>ème</sup> âge bénévoles, stades ou installations sportives, associations cuisine, d'informatique, de couture, théâtre etc... chercher des animateurs autres que municipaux (mutualiser les contrats entre petites communes et organiser des plannings hebdomadaires), inciter à aménager des transports de proximité (école-stade, médiathèque...) pour aider les déplacements d'élèves en un minimum de temps.



<p><b>Sortir tôt dans l'après-midi (dès 15h15 ou 15h30)</b></p>	<p>-Les enseignants auront fini leurs journées d'enseignement plus tôt (il leur restera cependant les temps de concertation, l'APC, les corrections, les préparations et des formations à faire après la classe).</p> <p>-Les enfants dont les parents seront disponibles pourront rentrer chez eux.</p> 	<p>-Les enfants de maternelle qui font la sieste n'auront pas de temps d'enseignement l'après midi.</p> <p>-Ne pas prévoir d'apprentissages nouveaux l'après midi car pas de pics d'attention chez les élèves jusqu'à 15h30.</p> <p>-De nombreuses mairies risquent de se contenter de garderies puisque le temps scolaire sera terminé et qu'il n'y aura plus d'obligation à rester dans les locaux scolaires.</p>	<p>-L'APC sera efficace car elle aura lieu dans les moments de vigilance pour les enfants.</p> <p>-EPS, activités manuelles et culturelles.</p> <p>-Inciter les associations sportives et culturelles à placer des cours dès 16h (au lieu du seul mercredi).</p>
<p><b>Sortir à 16h30 ou 17h</b></p>	<p>Les temps d'apprentissages auront été optimisés selon les recommandations des chronobiologistes. L'APC et les devoirs auront été effectués.</p>	<p>La durée de la journée à l'école reste inchangée pour les enseignants.</p>	<p>Pour les enseignants: se dire qu'une bonne partie de leur travail a été fait pendant le temps méridien, qu'ils pourront profiter de leur soirée et se coucher plus tôt.</p>

Quel que soit votre choix, il va de soi que la validation de votre emploi du temps doit aussi passer au crible des contraintes territoriales et être discuté avec les partenaires: mairies, ALSH, associations...

**Pour exemple:** - il va falloir trouver des locaux autres que les classes et donc du temps pour s'y rendre...  
- certaines AECS (Activités Educatives, culturelles ou sportives) nécessiteront du temps de mise en place et de rangement...

On voit donc ici que les plages d'une ½ heure d'AECS de certains emplois du temps seront insuffisantes si on veut qu'elles soient de qualité et profitables aux enfants.

**A chaque équipe enseignante de mettre le positif et le négatif de sa réalité de terrain dans la balance pour faire le choix le plus avisé dans l'intérêt des enfants et donc du leur, puisque les enfants devraient être plus réceptifs.**

*Merci aux élus de tout l'hexagone qui nous ont mailé leurs difficultés pour leur contribution à ce document...*